



E.P.C.C. DU CHATEAU DE LA ROCHE-GUYON

Établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial

Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration

Délibération n° 2016 – 19 du 13 septembre 2016

**Objet : Constitution du Comité de suivi du bail emphytéotique**

L'an deux mille seize, le 13 septembre, s'est réuni au Château de La Roche-Guyon, le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle du Château de La Roche-Guyon dûment convoqué le 7 septembre 2016.

Etaient présents :**Membres élus des Collectivités :**

Conseillers Départementaux : Gérard Lambert-Motte, Président de l'Etablissement Public, Alexandre Pueyo, Agnès Rafaitin, Sophie Borgeon, Jeanne Docteur, Jean-Pierre Muller
Maire de la Commune de La Roche-Guyon : Christine Forge
Représentant le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français : Dominique Herpin-Poulenat

Représentants de l'Etat : Préfecture du Val d'Oise : Geneviève Bernard
DRAC : Isabelle Bournique

Personnalités qualifiées :

Personnalités qualifiées nommées par le Conseil Départemental : Frédéric Frank, Bernard Toublanc
Personnalité qualifiée nommée par l'Etat : Jean-Baptiste Bellon
Personnalité qualifiée nommée par la commune de La Roche-Guyon : Jean-Charles Pinchon
Personnalité qualifiée nommée par le Propriétaire : Yolaine de La Rochefoucauld

Représentants du personnel : Laure Hermand, titulaire
 Hassen Ben Mahmoud, titulaire

Absents excusés ayant donné un pouvoir :**Personnalités qualifiées :**

Personnalités qualifiées nommées par le Conseil Départemental : Annick Aubert
Propriétaire : Guy-Antoine de La Rochefoucauld

Nombre de membres en exercice : 19**Nombre de membres présents : 17****Nombre de votants : 19****Etaient également présents :**

- Véronique Flageollet-Casassus, Directrice de l'Action culturelle du Conseil départemental du Val d'Oise
- Franck Lorho, Directeur général adjoint du Conseil départemental du Val d'Oise
- Me Mounia Idrissi, Avocate du Cabinet Goutal, Alibert et Avocats Associés, Conseil de l'Etablissement
- Yves Chevallier, Directeur de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Marie-Laure Atger, Directrice Adjointe de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Marie-Christine Dodier, EPCC du Château de La Roche-Guyon (pour la prise de notes)

CONSIDERANT,

- Le projet de modification des statuts de l'établissement soumis ce jour aux membres du conseil d'administration, et particulièrement son article 12 instituant un Comité de suivi du bail emphytéotique

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

VU le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002,

VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2003 créant l'établissement public du château de La Roche Guyon,

VU la loi n°2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales et la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle

VU le décret n°2007-788 du 10 mai 2007 relatif aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant le code général des collectivités territoriales

VU les statuts de l'E.P.C.C.,

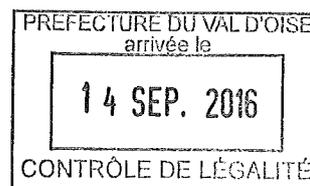
Après en avoir délibéré,

Sous réserve d'approbation des nouveaux statuts par l'Etat et l'ensemble des collectivités membres, institue un Comité de suivi du bail emphytéotique à compter de la date d'application des nouveaux statuts, selon les modalités jointes en annexe

Abstentions : 0

Votes contre : 0

Votes pour : 19



Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le Président de l'E.P.C.C.
Gérard Lambert-Motte

Certifiée exécutoire en vertu de la transmission à la Préfecture du Val d'Oise et de la publication le



ANNEXE à la délibération n° 2016 – 19 du 13 septembre 2016

COMITE DE SUIVI DU BAIL EMPHYTEOTIQUE

OBJET, COMPOSITION ET MODALITES DE REUNION

Rappel :

- 8 juin 1990 : signature du bail emphytéotique entre Alfred de La Rochefoucauld et l'association pour la sauvegarde et l'animation culturelle du château de La Roche-Guyon et son domaine.
Durée : 99 ans.
Prise d'effet : 1^{er} juillet 1990
- Décembre 1993-Janvier 1994 : donation entre vifs d'Alfred de La Rochefoucauld à Guy-Antoine de La Rochefoucauld, de la propriété du château, grevée du bail emphytéotique
- 1^{er} mars 2004 : cession du bail par l'association pour la sauvegarde et l'animation culturelle du château de La Roche-Guyon et son domaine à l'EPCC du château de La Roche-Guyon
- 30 décembre 2005 : signature d'un avenant au bail entre l'EPCC du château de La Roche-Guyon et Guy-Antoine de La Rochefoucauld

Article 1 – Constitution et objet :

Conformément à l'article 12 de ses statuts, l'EPCC est doté d'un Comité de suivi du bail emphytéotique. Dans ce cadre, des rencontres régulières sont organisées afin d'assurer le suivi des engagements réciproques des parties au bail emphytéotique unissant le propriétaire du monument à l'Etablissement.

Il sera consulté préalablement à toute révision des statuts de l'EPCC et à tout projet de travaux d'envergure.

Les thèmes suivants peuvent notamment être abordés au cours des réunions du Comité de suivi du bail :

1. Travaux d'entretien, de gros œuvre, de restauration, voire de reconstruction, consécutifs à un sinistre ;
2. Sous-location du monument, concession de servitudes, octroi de privilèges ou d'hypothèques, apport par l'EPCC de ses droits en société ;
3. Assurance du monument, des installations mobilières et des objets ayant le caractère d'immeuble par destination ;
4. Eventuelles usurpations ou empiètements sur le domaine.



Article 2 – Composition :

Le Comité de gestion du bail réunit :

1^{er} : les représentants de l'EPCC suivants :

- Le Président du Conseil d'administration de l'EPCC ;
- Le Directeur de l'EPCC.

Le Directeur de l'EPCC peut convier aux séances du Comité un ou plusieurs salariés de l'Etablissement qualifiés dans les domaines devant être abordés et/ou toute autre personnalité qualifiée.

2^{ème} : le propriétaire du monument et/ou son représentant ;

3^{ème} : un représentant du Département ;

4^{ème} : un représentant de l'Etat.



Article 3 - Modalités d'organisation et de tenue des réunions :

Les réunions du Comité de suivi du bail se tiennent au Château de la Roche-Guyon une à deux fois par an. Elles sont organisées à l'initiative du Directeur de l'EPCC, qui adresse une invitation à l'ensemble des autres membres du Comité, au plus tard un mois avant la date de la réunion envisagée.

En cas d'indisponibilité d'un des membres à la date envisagée, une autre date de réunion est recherchée.

Le propriétaire peut également provoquer la tenue d'une réunion une fois par an s'il estime que la situation l'impose.